

**Projet de construction
d'un établissement pénitentiaire
sur le territoire des communes
de Trélazé et Loire-Authion**

Mise en compatibilité du PLUi d'Angers-Loire-Métropole
et du SCoT Loire Angers

**Concertation préalable
Samedi 5 février 2022 – Atelier participatif**

SYNTHESE DES ECHANGES

INFORMATIONS PRATIQUES

- L'atelier participatif s'est déroulé le samedi 5 février 2022 de 9h30 à 12h30, en présentiel à l'espace Jeanne de Laval de Brain-sur-L'Authion, sur la commune de Loire-Authion.
 - L'atelier a permis d'apporter des réponses complémentaires aux questions posées lors de la réunion publique du 3 février 2022 et d'échanger sur les sujets d'interrogations, identifiés depuis le début de la concertation. Un temps de travail collectif a permis de réfléchir à la future implantation de l'établissement pénitentiaire, à son insertion dans l'environnement local et aux futurs accès.
 - Personnes présentes :
 - 29 participants,
 - M. Jean-Charles PRONO, Maire de Loire-Authion,
 - L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ),
 - M. Serge QUENTIN, garant de la concertation (CNDP)
 - Les échanges étaient animés par Emilie Walker (Agence Eker).
-

1 – Bref rappel du projet et temps d'échanges

L'objectif de l'atelier participatif est de permettre aux participants d'exprimer leurs contraintes pour que l'établissement pénitentiaire s'intègre au mieux dans son environnement.

Après un bref rappel du projet, un temps d'échanges permet d'apporter des réponses complémentaires à certaines questions posées lors de la réunion publique.

Il est rappelé aux participants que l'intégralité des questions posées, au cours de la concertation préalable, trouveront une réponse pendant la concertation ou dans la réponse du maître d'ouvrage au bilan du garant.

Il est rappelé aux participants, qu'à la demande du public, la concertation préalable a été prolongée jusqu'au 14 mars 2022.

L'APIJ explique aux participants avoir entendu les demandes visant à identifier des sites alternatifs pour l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Angers-Loire-Métropole et la préfecture font cette recherche, les éventuels sites alternatifs qui émergeront de la recherche seront analysés. Cela nécessite du temps et l'APIJ ne pourra apporter des éléments de réponses qu'à partir de la mi-juin, au moment du bilan de la concertation. Ces réponses seront publiques et disponibles sur le site internet de la concertation.

- **Un participant se demande comment l'atelier participatif peut traiter des abords de l'établissement pénitentiaire, alors même qu'ils sont situés au-delà du périmètre foncier souhaité pour le projet. Il se dit surpris qu'Angers-Loire-Métropole et la DDT ne soient pas présents.**

Le garant explique que l'atelier permet aux participants de réaliser un travail prospectif et de faire des propositions que le maître d'ouvrage et ses partenaires étudieront. L'atelier ne vise pas à apporter des réponses aux participants mais à collecter leurs idées. Il est important que les participants formulent et écrivent leurs suggestions, remarques et questions. Ces éléments permettront au projet d'évoluer mais aussi de le remettre en question.

M. PRONO, maire de Loire-Authion, complète en ajoutant qu'il est important de travailler ensemble et de récolter des propositions pour faire évoluer le projet.

- **Des participants reviennent sur l'étude de sites alternatifs. Ils souhaitent connaître la méthode engagée et demandent à ce qu'une étude comparative soit réalisée sur l'ensemble des sites.**

L'APIJ revient sur le processus : avec le lancement du plan 15 000, une équipe particulière de l'APIJ a été mandatée pour chercher des sites en association avec les services locaux de l'Etat et les élus locaux. Cette démarche a permis de lister les différents sites, correspondant au cahier des charges, où une maîtrise foncière serait possible. A l'époque, le site de la Bodinière a été identifié comme potentiellement compatible avec le projet. Les évolutions du projet et le résultat des études environnementales ont conduit à rechercher un nouveau site. L'APIJ s'est ainsi tourné vers Angers-Loire-Métropole pour rechercher une alternative qui a été trouvée dans le domaine privé.

M. PRONO ajoute qu'après l'annonce du redimensionnement de l'établissement, les recherches se sont orientées sur le terrain d'Angers – les Landes, en dialogue avec la Chambre d'agriculture et la préfecture. Les premières réunions, pour évoquer ce nouveau site, ont eu lieu il y a six mois avec l'équipe de l'APIJ.

L'APIJ confirme que les sites proposés au cours de la concertation préalable seront étudiés. La décision finale du site d'implantation sera prise par le ministère de la justice à la suite des échanges qui auront eu lieu pendant la concertation et aux différentes études.

M. PRONO explique avoir eu un contact avec Angers-Loire-Métropole depuis la réunion publique, qui affirme que les propositions de sites alternatifs sont en cours d'étude.

M.QUENTIN, garant de la concertation, rappelle que c'est au moment de l'enquête publique que les habitants pourront s'exprimer à nouveau sur les études menées, afin d'éclairer la décision du préfet.

- **Un participant mentionne une étude réalisée par Isabelle LEROUX, sur les conséquences de l'implantation d'une prison dans un territoire.**

L'étude de Mme Leroux n'est pas connue de l'APIJ. Il est demandé au participant de bien vouloir la communiquer.

- **Un participant, membre de l'association Olivier Giran, rappelle qu'à la lecture de la presse et des commentaires des participants, deux sujets sont liés à la construction de cet établissement pénitentiaire. D'une part le sujet de la politique carcérale nationale, d'autre part les problématiques liées à la localisation de l'établissement, à son dimensionnement et la question des protections et des garanties mise en place pour l'environnement, les riverains, les détenus et le personnel de l'établissement.**

L'APIJ rappelle, qu'en tant qu'opérateur immobilier, elle n'est pas compétente pour aborder les questions relatives à la politique carcérale nationale. Lors de la réunion publique, la Direction de l'Administration Pénitentiaire a présenté un état des lieux des besoins en termes de construction de prison pour le Grand Ouest pour répondre à la surpopulation carcérale. En ce qui concerne les typologies de détention, le futur établissement regroupera un quartier de maison d'arrêt (peines courtes ou préventives) et un centre de détention (peines supérieures à deux ans). L'établissement comptera 60 femmes et 790 hommes.

Le garant rappelle que lors de la concertation préalable les choses ne sont pas arrêtées. Si tout est mis en place pour recevoir et entendre les habitants, c'est pour que, si le projet devait se réaliser, cela soit fait dans les meilleures conditions possibles.

2 –Temps de travail collectif



Les participants étaient répartis en groupes. Ils ont été invités à réfléchir, d'une part à l'insertion paysagère de l'établissement et aux mesures à mettre en place pour qu'il s'intègre au mieux dans son environnement, d'autre part aux accès au futur établissement et aux circulations dans le secteur. Dans ce cadre, l'APIJ a réalisé trois propositions :

- Proposition n°1 : accès à l'établissement par une voie carrossable à créer et connectée au carrefour RD 347 / route de Beaufort
- Proposition n°2 : accès à l'établissement par une voie carrossable à créer et connectée à la RD 347 au niveau de l'exploitation "*les quinze sillons*".
- Proposition n°3 : accès à l'établissement par la

Ci-après sont restitués les travaux des différents groupes.

Groupe 1

Sur l'insertion paysagère du futur établissement :

- Créer des merlons de terre paysager tout le long du pourtour de l'établissement, à l'exclusion de la partie limitrophe du bois de Verrières.
- Installer des dispositifs anti-bruit en limite foncière et sur le mur d'enceinte.
- Implanter le bâtiment R+3 au plus près du bois de Verrières pour limiter les nuisances visuelles pour les riverains.
- Limiter l'éclairage nocturne : les participants demandent si l'éclairage sera le même que celui des serres sur Saint-Barthélemy.

- Installer un grillage extérieur d'au moins 2 mètres en limite de propriété pour dissuader ceux qui souhaiteraient pénétrer dans l'enceinte de l'établissement pénitentiaire.
- Prévoir des rideaux antibruit sur chaque fenêtre des cellules pour diminuer les nuisances sonores et lumineuses.

Sur les accès :

- Rejet catégorique de la proposition n°3
- Contreproposition équivalente à la proposition n°1 avec la condition de transformer le carrefour en patte d'oie en un rond-point pour désengorger la circulation et permettre un accès plus rapide à la gare de Trélazé.

Groupe 2

Sur l'insertion paysagère du futur établissement :

- Construire l'établissement en sous-sol de façon à limiter sa hauteur.
- Mettre en place des merlons paysager.
- Implanter la prison dans le bois de Verrières et replanter le bois (compensation environnementale) sur le site d'Angers – les Landes, pour véritablement réduire l'impact visuel du futur établissement pour les riverains.

Sur les accès :

- Les propositions n°2 et n°3 ne conviennent pas
- La proposition n°1 semble permettre de supporter l'augmentation du trafic

Groupe 3

Sur l'insertion paysagère du futur établissement :

- Créer un merlon paysager et optimiser sa hauteur.
- Planter la végétation dès le début du chantier et des arbres ayant déjà cinq ou six ans d'âge.
- Mettre en place un mur d'enceinte avec des murs en béton architectonique pour adoucir l'impact visuel du mur d'enceinte, le rendre visuellement acceptable.
- 1% artistique : travailler artistiquement le mur d'enceinte et réfléchir à la manière dont le mettre en valeur.
- Il n'est pas sûr que toutes les nuisances aient été préalablement identifiées. Il faut donc garantir que les nouvelles nuisances seront corrigées une fois l'établissement mis en service.
- Implanter les quartiers de détention les plus sensibles côté bois de verrières.
- Planter un arbre pour quatre places de stationnement et faire travailler les entreprises horticoles locales.
- Végétaliser la route d'accès au futur établissement (des deux côtés).
- Privilégier une implantation de l'établissement au plus près du bois de Verrières, même si le site est à la fois sur les communes de Trélazé et de Loire-Authion.
- Installer la voie logistique côté bois de Verrières pour minimiser les impacts pour les riverains.

Sur le chantier :

- Mettre en place une charte chantier en concertation avec les riverains et désigner un référent au sein de l'APIJ et au sein des riverains, chargés de veiller au respect de cette charte.
- Contrôler la phase de chantier dans le secteur de la route de la Chesnais débouchant sur le rond-point de la Crémaillère d'argent.

Sur les accès :

- Installer l'accès à l'établissement à l'embranchement de la route de Pignerolles .
- Refus total que l'accès soit effectué par la route de la Chesnais (proposition n°3).
- Les riverains ont déposé une nouvelle proposition d'accès sur le site de la concertation visant à créer une voie pour rejoindre la D4, permettant un accès à la prison au sud du bois de Verrières, l'implantation devra être faite en préservant le quartier d'Avaloup.

Groupe 4

Sur l'insertion paysagère du futur établissement :

- Inquiétudes quant aux parloirs sauvages, il faut mettre en place une distance de 500 mètres entre les riverains et le futur établissement.
- Mettre en place des talus de végétation, avec des plantes aux feuilles persistantes.
- Veiller à ce que les détenus ne puissent pas voir les jardins des riverains depuis l'établissement.
- Effectuer des études chiffrées pour identifier le volume sonore acceptable pour vivre à côté d'une prison.
- Sanctuariser les terres agricoles autour de l'établissement pour empêcher de futures opérations de densification.
- Placer l'entrée de l'établissement côté nord - nord-ouest et sanctuariser sud - sud est pour que soit limité drastiquement le trafic routier et l'impact du futur établissement.

Sur les accès :

- Nécessiter de concerter avec l'administration pénitentiaire et les riverains.
- Rejet de la proposition n°3 qui engendrerait trop de nuisances.
- Interrogation sur la faisabilité de la proposition n°2 (expropriation du fleuriste, création d'un rond-point, ...).
- Accès privilégié proposition n°1 qui permettra de sécuriser la circulation
- Mener intelligemment le projet et le relier au barreau est d'Angers ce qui éviterait d'emprunter les réseaux secondaires pour les transferts de détenus.

Intervention de l'association Olivier Giran

Il est important de garantir la desserte du futur établissement en transport en commun. Il faut mettre en place une liaison de transport en commun rapide. Les parloirs actuellement à la maison d'arrêt hors pandémie et avant l'installation des téléphones dans les cellules, s'élèvent à 150 personnes par jour. L'association rappelle qu'il est possible pour chacun d'être un jour confronté au monde carcéral.

3 – Conclusion

Il est rappelé que toutes les contributions des participants seront prises en compte. Toute question aura une réponse de la part du maître d'ouvrage. Le garant de la concertation formulera dans son bilan des recommandations à l'APIJ.

M.QUENTIN, garant de la concertation, souligne le caractère innovant de la proposition de charte chantier formulée par les participants. Il remercie l'APIJ pour avoir organisé cet atelier participatif qui permet de coconstruire davantage le projet que pendant une réunion publique. Il rappelle que sa mission s'arrête après la remise du bilan du garant mais que la concertation continuera jusqu'à l'enquête publique.

Exemples de rendus des groupes

Accès : Les accès au futur établissement pénitentiaire, les circulations dans le secteur

	POINTS POSITIFS	POINTS NÉGATIFS
1	<ul style="list-style-type: none"> Accès pour non-gyres de véhicules Facilité pour les 5000 / 6000 véhicules et camion 20000 Possibilité pour accéder aux Trélazé accès quaternaire 5000/6000 (voiture -) 5000/6000 (voiture -) 5000/6000 (voiture -) 5000/6000 (voiture -) 	<ul style="list-style-type: none"> accès pour les véhicules accès pour les véhicules
2	<ul style="list-style-type: none"> Accès existant Pendules à un accès 	<ul style="list-style-type: none"> accès insuffisant au 10/10/10 - danger obligation de rester sur la route le point de vue des véhicules restreint
3	X	<p>NON</p> <ul style="list-style-type: none"> accès pour les véhicules jusqu'à la normalité - accès de la route - danger et non dimensionnée - accès en face des immeubles

OBSERVATIONS, SUGGESTIONS

④ Recouvrement au Barreau Est et l'étude

⑤

Icons: Pedestrian, Bicycle, Bus, Car, Car with P, Car with P

PROJET DE CONSTRUCTION
 Etablissement pénitentiaire sur le territoire des communes de Trélazé et de Loire-Authion
 Mise en compatibilité du PLU d'Angers Loire Métropole et du SCoT Loire Angers

Réunion publique – Jeudi 3 février 2022

Vos questions, vos remarques, vos avis :

- Créer un meilleur paysage côté Anbau, Colaux, La Chermesse, La Croisellerie et le long de la RD 347.
- Inclure des arbres sur le parking de la prison.
(à faire sur le plan)
- Existe il des moyens techniques pour réduire le bruit, le volume sonore ?
- Déplacer l'implantation prévue actuellement vers la RD 347 et le bois classé (avec réaffectation).
- Créer l'accès à partir d'un nouveau rond point (ou autre solution) reliée au niveau de la route de Rigneroches.

Nom, prénom et adresse mail (facultatif) :

ys.broyard@gmail.com (association ADI2A)

Concertation préalable
 18 janvier au 28 février 2022

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
 APIJ
 BUREAU PUBLICAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JUSTICE

www.concertation-justice-angers.fr



* *
 *